

OBJET MIS EN DELIBERATION: N°2023/001: Rapport test

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du MARDI 16 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois le seize mai, à dix-huit heures les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Chennevière-sur-Marne régulièrement convoqués, individuellement et par écrit, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, à l'hotel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARNAUD Président.

Etaient présents

M. Jean-Pierre BARNAUD,
Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE,
Mme Laurence GRANDJEAN,
Mme Sophie LE MONNIER,
Monsieur Frédéric HIDEG,
Mme Martine TIRAVY,
Mme Ariane VIENNEY,

Etaient représentés

Mme Isabelle COURTOIS, ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre BARNAUD,

Etaient excusés

Mme Félicia BOISNE-NOC,
M. Mickaël ASSOUS ,

Etaient absents

M. Moncef JENDOUBI,

Secrétaire de Séance : Delphine CARLIER

RAPPORT TEST
-:~::~:-:~::~:-:~::~:-:~::~:-:~::~:-:~::~:-:~::~:-:~::~:-:~::~:-:~::~:-:~::~:-:~::~:-:~::~:-

Séance du 16 mai 2023

VU test

VU test

CONSIDERANT test
Le Conseil d'Administration,
APRÈS en avoir délibéré, à la majorité

Pour	7	
Contre	0	
Abstention	1	Mme Laurence GRANDJEAN.
Ne prend pas part au vote	0	

ADOPTE test

AUTORISE test

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits et ont signé les membres présents.

Fait à Chennevières-sur-Marne, le
16 mai 2023

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale,

Annie PELLET-SCHIFFRINE

La présente délibération, peut faire l'objet dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du CCAS de Chennevières-sur-Marne.